

Pour la spécialité arts plastiques, le formulaire complété doit être accompagné de 5 à 10 *travaux* : dessin d'observation et travaux portant sur l'image : manipulation, détournement, technique de médium variés (collage, graphisme, couleur, peinture, photographie, infographie...) - les travaux en volume ou de grands formats seront présentés sous forme photographique. Le cachet de l'établissement d'origine et la signature du chef d'établissement doivent être présents au dos de chaque travail.

Les élèves du Lycée Schuman seront informés des modalités, et destinataires du formulaire par leur professeur principal.

Le document complété (ainsi que les travaux pour les arts plastiques) sont à faire parvenir au secrétariat du lycée **pour le lundi 7 mai au plus tard**, par les établissements d'origine.

Une commission examinera les dossiers de candidatures mi-mai et formulera un avis sur la poursuite d'études dans cette formation.

Les établissements d'origine seront avisés de l'avis à l'issue de la commission et en informeront les candidats.

Pour la spécialité arts plastiques, les travaux seront recherchés au secrétariat du lycée.

Monsieur le Recteur prononcera l'affectation fin juin.